

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1049 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1049

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juillet 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le contrat provisoire d'engagement du milicien de 2° classe Ahmed Houmed, mle 2929, de 1a 2° compagnie de Milice à Tadjoura, ne sera pas reconduit en application de l'article 15 susvisé. L'intéressé sera licencié pour « inaptitude à l'emploi » pour compter du 15 juillet 1964.